

REGLEMENT DU BATTLE TRUITE BAROUCCHAT – 29/02/2020

Date limite d'inscription 24/02/2020

Nouvelle formule

➤ **Tarif**

- **45 €** par pêcheur à partir de 16 ans et plus
- **38 €** par pêcheur pour les moins de 16 ans à la date de la manifestation
- **40 €** par pêcheur de plus de 16 ans adhérents du club à jour de leur cotisation à la date de l'inscription
- **33 €** par pêcheur de moins de 16 ans adhérent du club à jour de leur cotisation à la date de l'inscription.

Le tarif comprend le droit de pêche (22 € pour les plus de 16 ans et 15 € pour les moins de 16 ans), le café d'accueil et le repas. Les boissons sont en supplément en vente par le site de Barouchat.

➤ **Déroulement**

- Présence à 7h00 – briefing à 7h30
- **Le Battle se déroulera avec 2 binômes par poste** sur 8 manches de 45 min et 15 min de rotation entre chaque manche. Horaires de début de fin matin et après-midi : 8h00 – 11h45 / 13h30 – 17h15
- 40 places maximum : soit 10 équipes de 4 personnes.
- Les binômes sont composés au choix des participants lors des inscriptions.
- Le tirage au sort des quadrettes, soit 2 binômes sera fait le lendemain de la date limite des inscriptions.
- Un tirage au sort sera également fait pour les inscriptions individuelles afin de créer un binôme. Ce tirage se fera également le lendemain de la date limite des inscriptions.
- L'attribution des postes et les rotations se fera par tirage au sort par le site de Barouchat.
- Les limites des secteurs seront matérialisées sur le terrain.
L'organisation indiquera clairement et signalera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones non autorisées, ou celles présentant un risque apprécié par l'organisateur local.

➤ **Modalité d'inscription – PAS DE PRE-INSCRIPTION**

- L'inscription se fait en "binôme" ou en "individuel" devra contenir la fiche d'inscription, une attestation d'assurance, l'attestation du droit à l'image et l'autorisation parentale pour les mineurs et le paiement.

L'inscription se fait

- Soit par courrier accompagnée du règlement par chèque (ou paiement par PayPal) à l'ordre de Club Nokilleurres73 à adresser à :
Club Nokilleurres73 – M DUBOIS Frédéric – 207 chemin du Raclet 73520 ST BERON
- Soit en ligne sur <http://nokilleurres73.e-monsite.com/> avec règlement par PayPal (envoi d'argent à un proche afin d'éviter les frais) – indiquer en commentaire votre nom, prénom et nom de la manifestation) ou par chèque. L'inscription sera validée à réception du chèque.
- Soit par mail en envoyant les documents complétés et scannés (ou photo) avec règlement par PayPal (envoi d'argent à un proche afin d'éviter les frais)
- Exceptionnellement le règlement en espèces ou virement bancaire sur le compte du club peut être accepté. Nous contacter au préalable

Adresse de paiement PayPal: **nokilleurres73@hotmail.com**

Toute inscription incomplète sera refusée.

La liste des inscriptions validée sera publiée sur la page Facebook du club et mise à jour jusqu'à la **date limite du 24/02/2020** – cachet de la poste faisant foi pour l'envoi par courrier.

NB: pour les accompagnants, des repas supplémentaires au tarif de 15€ peuvent être commandés et réglés à l'avance. Contacter le club.

➤ **Annulation d'inscription**

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscriptions perçus en cas d'annulation par le participant après la date limite, soit le 24/02/2020 – sauf si remplacement possible du participant.

Toute réclamation se fera auprès du responsable de l'organisation. F. DUBOIS

➤ **Equipements et leurres**

- La compétition se déroulera exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils rentrent dans la catégorie « lancer » (leurre propulsé par son propre poids ou d'une plombée sur la ligne). Les leurres métalliques, cuillers ondulantes ou tournantes, leurres à palettes, lames sont autorisés. Les bombettes, appâts naturels vivants ou morts, et pâte à truite sont interdits ainsi que les œufs ou imitations d'œufs. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. La pêche en marchant dans l'eau est interdite. Les formes, les matériaux, dimensions, cannes, moulinets, hameçons etc... seront libres, mais devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les leurres ne doivent pas être posés sur le fond en attente du poisson ils doivent être lancés et ramenés de façon à avoir un leurre en mouvement. Le lest sera tout le temps solidaire du leurre.

Montage Carolina et Wacky et drop shot interdits (application de règlement LAKE MASTER, pour l'utilisation des leurres)

- Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégralité de leurs prises. **Hameçons simples OBLIGATOIRES**, sur les leurres en remplacement des triples, les arpillons devront **IMPERATIVEMENT ETRE ECRASES**. La technique de vérification pour les arpillons écrasés est la suivante : l'hameçon doit entrer et ressortir sans accrocs quand il est planté dans un tissu. Le compétiteur est tenu de vérifier ce point s'il n'utilise pas d'hameçon sans arpillons.
Précision : 1 leurre avec 2 hameçons triples – chaque hameçon est remplacé par 1 simple sans arpillon. Toute autre précision nécessaire sur les leurres sera donnée lors du briefing.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une seule canne et moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 4 cannes d'une taille maximum de 2,74m pendant l'épreuve.
- Il est obligatoire d'utiliser une épuisette pour valider les poissons, celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit en filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson d'une taille, (manche et filet) adaptée au site (épuisettes raquettes interdites). Sont interdites épuisettes (ou salabres) avec filet à mailles nouées ou métalliques. Toute forme de pince à poisson est formellement interdite.
Le poisson devra rester dans l'épuisette pour la mesure.
Dans la quadrette, l'entraide est fortement souhaitée pour épuiseter le poisson.

- Tapis de réception obligatoire.
 - La pêche depuis les pontons est interdite.
 - **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les barques** (si vous le souhaitez pour plus de confort, vous pouvez apporter vos propres gilets)
- **Poissons comptabilisés**
Uniquement les truites, vivantes et repartant vivantes
- **Validation des prises**
Les mesures seront faites et validées par un membre du binôme adverse dans la quadrette. En cas de litige le Président ou un commissaire arbitre du club interviendra.
Ne seront considérés valides que les poissons capturés devant les opercules et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau. Tout harponnage est interdit.
- Tout poisson ne repartant pas vivant entrainera une perte de 500 points au concurrent.***
- Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.
- **Mesure**
Le poisson devra être mesuré dans l'épuisette, afin d'éviter les manipulations. (Néanmoins il pourra être sorti pour être pris en photo)
Mesure arrondie au cm supérieur (ex : 50,4 cm = 51cm)
La longueur des poissons est la longueur mesurée entre l'extrémité de la bouche et l'extrémité de la queue en position de nage (queue non aplatie)
La longueur totale, c'est l'addition des longueurs finales après retrait des points de sanction.
- **Classement**
- 1 point par poisson. Les mesures serviront à départager les participants en cas d'égalité.
 - Classement point place des deux pêcheurs du binôme cumulés.
 - La meilleure quadrette sera également primée. Ceci afin de privilégier l'échange et le partage.
 - Les 3 premiers en classement individuel auront une place réservée pour le Lake Master 2020.

Le Président
Frédéric DUBOIS

